Envoyé en préfecture le 25/07/2014
Reçu en préfecture le 25/07/2014
Affiché le

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2014/94
OBJET : CONVENTION SUITE A L'APPEL PROJET « INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA FILIERE BATIMENT »

Nombre de Conseillers présents : 33
Nombre de Conseillers présents et représentés : 43
Quorum : 23
Date convocation du Conseil Communautaire : 24/06/2014
Date d'affichage de la convocation au siège : 24/06/2014

Le 30 Juin 2014 de l'année deux mille quatorze à 18 h 30 à l'Espace Culturel et Sportif « la Ruche » à SAUCATS
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	*Présent**	*Excusé, procuration à*	*Nom, prénom*	*Présent**	*Excusé, procuration à*
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN – DAUZAN Nathalie (Maire)	E	M.BORDELAIS	DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	Mme DURAND	GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	E	Mme EYL
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	E	Mme FOURNIER
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	E	M.DARBO	Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	P		Alain LAGOARDETTE	P	
Michèle BOURROUSSE	E	M.GAZEAU	Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	A		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Paul MERCADIE	A	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	E	M.BENESSE
Alexandre DE MONTESQUIEU	E	Mme DUFRANC	Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	E	M.FATH	Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	P		Jean KESLER	P	
Benoist AULANIER	P				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur CHEVALIER est élu secrétaire de séance

P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

Envoyé en préfecture le 25/07/2014
Reçu en préfecture le 25/07/2014
Affiché le

N°2014/94

CONVENTION SUITE A L'APPEL A PROJET « INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA FILIERE DU BATIMENT »

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, notamment l'article 3-9,

Vu l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010(Journal Officiel 20 Janvier 2010) relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu la délibération 2014/25 fixant les modalités de l'appel à projet

Vu le budget primitif 2014,

Vu la réunion de la Commission ad hoc d'examen du projet de l'Association Compagnons Batisseurs Aquitaine,

Vu les réunions de la Commission Solidarité,

Considérant l'avis favorable du bureau

Exposé :

Depuis plusieurs années la Communauté de Communes de Montesquieu a engagé ses actions et activités sur son territoire dans le cadre de sa politique de développement économique.
Cette compétence qui est au cœur de ses statuts se décline notamment par l'accompagnement des porteurs de projets et animation du tissu économique local, l'intégration de personnes par l'emploi et l'activité économique. La Communauté de Communes entend soutenir le projet d'insertion professionnelle sur son territoire sous la forme de chantier d'insertion professionnelle.

C'est en effet la fragilité du tissu économique au regard des problématiques d'emploi qui a conduit les élus locaux à promouvoir l'intégration des publics en difficulté professionnelle, pour, à terme faciliter leur retour à l'emploi.

C'est aussi pour assurer la qualité de son territoire, que la Communauté de Communes a envisagé de proposer une action d'entretien, mise en valeur et protection du patrimoine immobilier communautaire et communal.

Par un appel à projet l'Association Compagnons Bâtisseurs Aquitaine a proposé son programme d'actions pour répondre aux démarches précédemment exposées.

Ce projet allie intérêt communautaire par l'aide aux publics en insertion professionnelle et dimension technique par l'entretien et la protection du patrimoine bâti.

Une convention est donc prévue entre l'Association Compagnons Bâtisseurs Aquitaine et la Communauté de Communes afin de fixer leurs futures relations fondées sur le projet de cette Association

Envoyé en préfecture le 25/07/2014
Reçu en préfecture le 25/07/2014
Affiché le

Les objectifs de cette action :

- l'accès ou le retour à une activité rémunérée des bénéficiaires dans le cadre de ces travaux et l'apprentissage des règles inhérentes au travail en entreprise (ponctualité, assiduité, discipline, sécurité…),
- la découverte des métiers du bâtiment,
- l'élaboration, la validation et la mise en œuvre d'un projet professionnel,
- l'accès à l'emploi durable

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1 – Autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat dont le projet figure en annexe à la présente délibération ainsi que tous documents y afférents,

2 – Inscrit les crédits nécessaires au budget 2014, pour le versement de la subvention

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 30 juin 2014
Le Président
Christian TAMARELLE
Document signé électroniquement

Envoyé en préfecture le 25/07/2014
Reçu en préfecture le 25/07/2014
Affiché le

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La Communauté de Communes de Montesquieu représentée par son Président, Monsieur Christian TAMARELLE, dûment habilité en sa qualité à signer la présente convention, en application d'une délibération du Conseil Communautaire n°2014/ en date du 25 Juin 2014,

Et

L'Association Compagnons Bâtisseurs Aquitaine représentée par sa Présidente Françoise LECROART, dûment habilitée à signer la présente convention et désignée par « l'Association » ;

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Depuis plusieurs années la Communauté de Communes de Montesquieu a engagé ses actions et activités sur son territoire dans le cadre de sa politique de développement économique.

Cette compétence qui est au cœur de ses statuts se décline notamment par l'intégration de personnes par l'emploi et l'activité économique. La Communauté de Communes entend soutenir un projet d'insertion professionnelle sur son territoire sous la forme de chantier d'insertion professionnelle.

C'est en effet la fragilité du tissu économique au regard des problématiques d'emploi qui a conduit les élus locaux à promouvoir l'intégration des publics en difficulté professionnelle, pour, à terme faciliter leur retour à l'emploi.

C'est aussi pour assurer la qualité de son territoire, que la Communauté de Communes a envisagé de proposer une action d'entretien, mise en valeur et protection du patrimoine immobilier communautaire et communal.

Par un appel à projet l'Association Compagnons Bâtisseurs Aquitaine a proposé son programme d'actions pour répondre aux démarches précédemment exposées.

Ce projet allie intérêt communautaire par l'aide aux publics en insertion professionnelle et dimension technique par l'entretien et la protection du patrimoine bâti.

Par la présente convention, l'Association Compagnons Bâtisseurs Aquitaine et la Communauté de Communes conviennent d'organiser leurs futures relations fondées sur le projet de cette Association.

Article I - Objet de la convention

Envoyé en préfecture le 25/07/2014
Reçu en préfecture le 25/07/2014
Affiché le

La présente convention a pour objet de formaliser les relations entre la Communauté de Communes de Montesquieu et l'Association relative à l'organisation d'un chantier d'insertion sur le territoire communautaire.

La subvention doit permettre à l'Association de poursuivre le retour vers l'emploi de salariés en insertion professionnelle via l'entretien, la mise en valeur et la protection du patrimoine communautaire et communal.

Article II – Engagements réciproques

Dans le cadre de sa réponse à l'appel à projet et de sa demande de subvention :

L'association s'engage à fournir les documents relatifs à :

ses statuts,
le nombre de salariés et d'adhérents,
la composition à jour du Conseil d'Administration,
un RIB,
une attestation d'assurance à jour portant sur l'exercice de ses activités,
les derniers comptes approuvés,
et une présentation détaillée du projet pour lequel la subvention est demandée et son plan de financement détaillé ;

L'Association a fourni à la Communauté de Communes de Montesquieu ces justificatifs avec sa réponse à l'appel à projets permettant la signature de la présente convention, les documents sont annexés à la présente convention,

Dans le cadre de l'utilisation de la subvention :

Engagement principal :

La Communauté de Communes de Montesquieu s'engage à soutenir l'Association par l'attribution d'une subvention, telle que défini à l'article IV.

Ainsi la Communauté de Communes s'engage à :

- assurer la promotion des actions, de l'Association, prévues dans son projet notamment par le biais de la communication, telle que défini à l'article V ;
- mettre à disposition des moyens matériels, un suivi technique, dont les conditions pourront faire l'objet de conventions particulières.
- A repérer les chantiers permettant à l'association de mettre en œuvre son programme d'actions.

Engagement principal :

L'Association s'engage à assurer l'insertion professionnelle de salariés en recherche d'emploi sur le territoire par la filière du bâtiment.

Aussi l'association s'engage à :

- respecter les conditions et l'organisation de son partenariat tels qu'elle les a déclinés dans sa candidature à l'appel à projet ;
- assurer aux 8 salariés en insertion auprès des Compagnons Bâtisseurs Aquitaine, résidant principalement sur le territoire communautaire et à ceux qui prendront leur relais, de poursuivre leur parcours de retour vers l'emploi ;
- assurer le suivi et l'accompagnement socioprofessionnel des salariés concernés ; maintenir les activités de ses salariés sur l'entretien du patrimoine communautaire et des 13 communes membres, en contact direct avec les Services de la Communauté de Communes ;
- informer la Communauté de Communes de Montesquieu de tout événement d'importance relatif à la situation de l'Association et à l'objet de la convention ;
- obtenir des partenariats financiers auprès des administrations françaises et européennes,

Envoyé en préfecture le 25/07/2014
Reçu en préfecture le 25/07/2014
Affiché le

notamment auprès du Conseil Général et du Fond Social Européen ;

- respecter ses statuts.
- justifier l'utilisation de la subvention accordée :

en communiquant après réalisation, les résultats obtenus grâce à l'aide communautaire,

son compte de résultat certifié,

le rapport d'activité - bilan qualitatif permettant d'évaluer les actions d'insertion

un compte rendu financier laissant apparaître les charges et les produits afférents à l'opération exprimé en euros et en pourcentages,

ces documents devront être remis au plus tard deux mois après la fin des objectifs contractuels ;

Article III – Durée et prise d'effet de la convention

La convention est établie pour une durée de trois ans,
Elle prend effet à la date de sa signature par les parties.

Article IV – Montant de la participation et modalités de versement

La participation financière de la Communauté de Communes de Montesquieu prend la forme d'une subvention d'un montant de 70 000 € annuelle versée sur le compte de l'Association.

Le versement s'effectue en deux fois :

un acompte de 50 % à la signature de la présente convention et au vu du dossier complet de demande de subvention,

le solde de 50 % après réalisation de l'objet de la présente convention, au vu des documents mentionnés à l'article 2.

Article V - Communication

La Communauté de Communes de Montesquieu peut faire connaître sur ses propres supports (site internet, magazine) l'Association et l'objet de la subvention.

L'Association s'engage à faire apparaître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels le partenariat de la Communauté de Communes de Montesquieu, au moyen notamment de l'apposition de son logo figurant dans la charte graphique ci-annexée et à les communiquer à la Communauté de Communes.

Article VI – Assurance

L'Association exerce sous sa responsabilité exclusive les activités mentionnées en préambule justifiant l'octroi d'une subvention.
Elle souscrit toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité dans le cadre de l'exercice des activités en question. Conformément à l'article II, elle en présente les justificatifs auprès de la Communauté de Communes avec le bilan.

Article VII – Résiliation anticipée de la convention

Une résiliation anticipée de la présente convention pourra intervenir avant l'exécution complète des prestations qui y sont prévues, dans l'intérêt du service ou en cas de faute de l'Association.

Résiliation pour motif d'intérêt général :
La Communauté de Communes pourra mettre fin de manière anticipée à la présente convention

Envoyé en préfecture le 25/07/2014
Reçu en préfecture le 25/07/2014
Affiché le

s'il survient un motif d'intérêt général justifiant la rupture des liens contractuels en cause. Cette décision de résiliation ne pourra intervenir qu'après que l'Association en ait été dûment informée par courrier recommandé avec accusé de réception un mois avant la prise d'effet de cette résiliation dont la date sera mentionnée dans la notification.

Résiliation pour faute :
En cas de faute de l'Association, la Communauté de Communes de Montesquieu engagera une procédure de résiliation au tord de son cocontractant après qu'une mise en demeure lui ait été adressée par un courrier recommandé avec accusé de réception précisant le le comportement fautif qui lui est reproché.
La faute s'entend comme tout manquement aux obligations contractuelles développées par la présente convention, hors cas de force majeure.

Article VIII – Modification de la présente convention :

La présente convention ne peut être modifiée que par un avenant signé par la Communauté de Communes et l'Association.

Toute demande de modification de la part de l'Association prendra la forme d'un courrier recommandé avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte.

Toute modification envisagée par la Communauté de Communes pour un motif d'intérêt général sera adressée à l'Association par un courrier recommandé avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes ses conséquences. En cas de refus de cette modification par l'Association, les parties se reporteront aux conditions de résiliation de la présente convention.

En outre, si l'activité réelle de l'Association est significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention initiale, la Communauté de Communes de Montesquieu ajustera sa participation financière qui, à l'inverse, ne pourra être réévaluée.

Article IX – Règlement des litiges :

En cas de litiges les parties s'efforceront de régler à l'amiable les éventuels différends relatifs à l'interprétation de la convention ou à l'exécution du partenariat qui en découle.
En cas d'impossibilité de régler le litige à l'amiable, le Tribunal Administratif de Bordeaux pourra être saisi dans les conditions légales et réglementaires prévues à cet effet.

Fait en deux exemplaires à Martillac Le

La Communauté de Communes de Montesquieu
Le Président,
Christian TAMARELLE

L'Association
La Présidente,
Françoise LECROART

Envoyé en préfecture le 25/07/2014
Reçu en préfecture le 25/07/2014
Affiché le

compagnons BÂTISSEURS AQUITAINE

Projet

Insertion Professionnelle par la filière du bâtiment
Chantier d'insertion

Communauté de Communes de MONTESQUIEU

2014 - 2016

Période 1 1er avril 2014 - 31 décembre 2014
Période 2 1er janvier 2014 - 31 décembre 2015
Période 3 1er janvier 2016 - 31 décembre 2016

24/26 rue Paul Mamert – 33800 BORDEAUX - Tél **05.56.01.30.70** - Fax 05.56.85.11.96
cbaquitaine@compagnonsbatisseurs.eu www.compagnonsbatisseurs.org -
N° Siret 488566613 00037 - Code APE 9499Z

Envoyé en préfecture le 25/07/2014
Reçu en préfecture le 25/07/2014
Affiché le

INFORMATIONS LEGALES SUR LE STATUT DU PORTEUR DE PROJET

Nom de la structure : Compagnons Bâtisseurs Aquitaine *Sigle:* C.B.A

Statut juridique : Association loi 1901

Adresse du siège social : 24/26 rue Paul Mamert *Code postal :* 33800 *Commune :* Bordeaux

Téléphone : 05 56 01 30 70 *Fax :*

E-mail : cbaquitaine@compagnonsbatisseurs.eu

Numéro SIRET : 48856661300037 *Code NAF :* 9499Z

N° enregistrement préfecture : 2 33 007 *Date :*05/10/2005 *Date parution au JO :* 12/11/2005

TVA : non assujetti

Code IDCC (identification des conventions collectives): 1518 *Intitulé convention collective :* Animation

OPCA : Uniformation

Affiliation à un réseau de l'IAE ou de l'ESS : Oui

Nom du réseau : GARIE, FNARS, Chantier Ecole, Réseau National Compagnons Bâtisseurs

Conventionnement ACI 2014 : 033 14 0062 **CDIAE : 04/12/2013**

Nombre de salariés en insertion conventionné 30 salariés en insertion

Territoires: Communauté de Communes de l'Estuaire(12), Communauté de Communes de Montesquieu(8), Bordeaux(10)

Objet de l'association: Association de chantiers à vocation d'insertion sociale par le logement et d'insertion professionnelle par les métiers du bâtiment.
La philosophie qui l'anime affirme : la primauté de la personne, de sa dignité, de son intégrité ; La reconnaissance des capacités de développement de chaque personne et de son potentiel. (extrait des statuts de l'association Compagnons Bâtisseurs).

Représentant légal :
Nom : LECROART Prénom : Françoise Qualité : Présidente
Téléphone: 05 56 01 30 70 Fax:
E-mail : cbaquitaine@compagnonsbatsseurs.eu

Personne à contacter :
Nom : JOUART Prénom : Fabienne Qualité : Directrice
Téléphone: 05 56 01 30 70 Fax:
E-mail :f.jouart@compagnonsbatisseurs.eu

Envoyé en préfecture le 25/07/2014
Reçu en préfecture le 25/07/2014
Affiché le

PRESENTATION ET IDENTIFICATION DU PROJET

Intitulé du projet CHANTIER D'INSERTION « INSERTION PROFESSIONNELLE PAR LA FILIERE BATIMENT » - Communauté de Communes de Montesquieu

Activité support : Entretien, mise en valeur et protection du patrimoine communautaire et communal. Le calendrier d'intervention sera fait à partir de l'état des lieux des communes qui recense le patrimoine à réhabiliter. Ce calendrier sera soumis à validation par le service technique de la Communauté de Communes.

Résumé de l'activité proposée:

L'association Compagnons Bâtisseurs Aquitaine propose de poursuivre l'action Chantier d'insertion engagée sur le territoire depuis 2010, ce qui permettra aux 8 salariés en insertion des Compagnons Bâtisseurs Aquitaine et à ceux qui prendront leur relai, de poursuivre leur parcours de retour vers l'emploi.

Un chantier d'insertion permet aux salariés en insertion d'appréhender le monde du travail tout en retrouvant une identité sociale, de renforcer leur motivation par l'implication dans un projet à long terme.

Deux volets complémentaires caractérisent l'action proposée par les Compagnons Bâtisseurs Aquitaine :

- **Volet technique, une mise en situation concrète de travail :** Le chantier d'insertion est un temps de découverte ou de redécouverte des réalités professionnelles, du rythme de travail et des comportements exigés (horaires, assiduité, travail en équipe, respect des consignes, du matériel, des règles de sécurité…etc.). D'autre part, le chantier d'insertion permet aux salariés de s'intégrer au sein d'une équipe de travail et de tisser des liens sociaux. Enfin, le chantier est un lieu de formation et de développement de compétences parfois très techniques.
- **Volet social, l'accompagnement socio professionnel :** Un accompagnement socio professionnel est mis en place systématiquement afin de mener une action globale d'insertion des salariés. Cette action vise tout d'abord à résoudre les freins à l'emploi (mobilité, santé, formation, etc.). Ensuite, il s'agit d'accompagner les salariés dans l'élaboration ou la validation de leur projet professionnel afin qu'ils parviennent à acquérir de l'autonomie dans leurs démarches et dans la poursuite de leur parcours d'insertion.

Par cette action l'association Compagnons Bâtisseurs Aquitaine répondra aux attentes de la Communauté de communes et des treize communes qui la composent d'entretenir, de mettre en valeur et de protéger leur patrimoine bâti.

Envoyé en préfecture le 25/07/2014
Reçu en préfecture le 25/07/2014
Affiché le

Objectifs

▪ Favoriser l'insertion professionnelle des publics du territoire les plus en difficulté à travers une mise en situation de travail dans un secteur professionnel porteur d'emploi, en l'occurrence le bâtiment.
▪ Permettre l'accès à des activités salariées pour un public très éloigné d'un emploi « classique ».
▪ Favoriser la mobilisation vis-à-vis de l'emploi.
▪ Proposer un accompagnement individualisé afin de favoriser l'émergence de projets professionnels et de prendre en charge des difficultés d'ordre social (santé, logement, finances, comportement….)
▪ Proposer une activité d'intérêt collectif où chaque salarié s'implique dans son territoire et participe à la sauvegarde du patrimoine local.

Au-delà des objectifs généraux, participer à un chantier d'insertion permet également à certains salariés en insertion de rompre l'isolement et renouer du lien social

Public

8 salariés en insertion en continu, hommes et femmes, Jeunes de 18 à 25 ans(2) et adultes (6 + de 26 ans), résidant prioritairement sur la Communauté de Communes de Montesquieu (13 communes).
En cas de carence de candidats, le territoire de recrutement pourra être élargi en accord avec la Communauté de Communes de Montesquieu.

L'équipe de salariés en insertion sera composée de :

- 6 personnes bénéficiaires du RSA socle, souhaitant s'engagés dans une démarche d'insertion professionnelle, inscrits à POLE EMPLOI
- 2 Jeunes de 18 à 25 ans orientés par la Mission Locale.

Pré requis: Public de niveau V, V bis et VI pour lequel le chantier correspond à un besoin, ayant, même si ce n'est pas son projet professionnel, un intérêt pour les métiers du bâtiment afin de pouvoir s'investir sur le chantier.
La motivation à s'investir dans l'action, tant pour ses objectifs techniques que pédagogiques, sera le principal critère d'entrée.
Le salarié ne devra pas présenter de contre indication médicale à travailler dans le secteur du bâtiment.

Partenariat :

⇨ PARTENARIAT OPERATIONNEL

Partenaires sociaux locaux :

Depuis 2010, les Compagnons Bâtisseurs Aquitaine ont développé des relations étroites de travail avec les acteurs du territoire et plus spécifiquement le service emploi communautaire, le PLIE , la mission locale, des associations telle que le Petit ermitage. Cette collaboration intervient dans l'ensemble des phases du projet.

▪ Avant le recrutement des salariés : Le renouvellement des salariés est décidé lors des Comités techniques de Suivi instance partenariale de suivi socio professionnel (cf.§ Suivi et évaluation du projet), ensuite parallèlement à la diffusion de l'offre au Pole emploi, l'offre est également

Envoyé en préfecture le 25/07/2014
Reçu en préfecture le 25/07/2014
Affiché le

transmise au service emploi communautaire, qui transmet au PLIE et à l'ensemble des communes de la CdC pour un affichage en Mairie, à la mission locale.

- Lors du recrutement : A réception des candidatures, un recueil d'informations complémentaires sur les situations individuelles est fait par l'accompagnatrice socio professionnelle auprès des référents de chaque service partenaire. Les entretiens de recrutement sont réalisés par l'équipe Compagnons Bâtisseurs Aquitaine, la décision d'intégration des personnes se prend néanmoins avec l'avis du partenaire prescripteur. Tout refus de candidats par les Compagnons Bâtisseurs Aquitaine est justifié, discuté avec le prescripteur. Une embauche éventuelle ultérieure pourra être envisagée sous réserve de résolution de problématiques majeures pouvant entraver sérieusement le travail sur le chantier d'insertion (mobilité, logement, état de santé…etc.).

- Pendant le contrat lors d'entretiens individuels ou lors des Comités Techniques de Suivi les décisions sont prises en concertation pour la résolution des problématiques sociales, pour l'accompagnement professionnel, pour la préparation à la sortie.

Partenariat avec le monde économique :

- Entreprises : Ce partenariat est en construction perpétuelle pour la mise en place des EMT et Périodes d'Immersion qui ponctuent les parcours des salariés en insertion. Ce partenariat se tisse par prospection ciblée au regard des profils des salariés en insertion, par l'ASP et l'encadrant technique
- Intérim : Prospection par l'ASP organisation de visites de notre chantier par leurs responsables et planification de moments d'échanges avec nos salariés en insertion pour présentation de leurs besoins en main d'œuvre, présentation de candidats, explication par l'ASP des possibilités légales de répondre à leur besoin par rapport à la nature des contrats.
- Autres acteurs de l'IAE : Partenariat avec d'autres acteurs du secteur de l'insertion par l'acticité économique, notamment sur le territoire Arcins Environnement mais égalementles autres Structures d'insertion de Bordeaux et de la CUB (ex. P'tits cageots)

⇨ PARTENARIAT FINANCIER

Communauté de Communes de Montesquieu
Etat, DIRECCTE (aide à l'accompagnement, aide aux postes) (financement 2014 acquis)
Conseil Général de la Gironde (Aide à l'accompagnement, aide aux postes) (financement 2014 acquis)
Fondation du patrimoine et autres fondations à solliciter au regard des supports (Ex : Fondation du patrimoine), du territoire (ex : Fondation Sillon Solidaire) et du public accueillis et en fonction des appels à projets (fondation Adecco, Manpower,…)
FSE pour les exercices de 2015 et 2016, compte tenu de la nouvelle programmation 2014-2020 qui n'est pas encore active à ce jour. Des démarches seront néanmoins faites pour obtenir une enveloppe dès 2014 si possible (contact avec DIRECCTE déjà établi, demande de rappeler fin 1er semestre 2014)

Organisation du projet méthodologie :

8 salariés en insertion en continu recrutés en Contrats Unique d'Insertion. (26 heures hebdomadaires) puis à partir du 1er juillet 2014 en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (réforme IAE).

Envoyé en préfecture le 25/07/2014
Reçu en préfecture le 25/07/2014
Affiché le

⇨PLANNING : Les salariés en insertion travaillent du lundi au jeudi sur un volume hebdomadaire de 26 heures. Le vendredi l'encadrant technique prépare les activités de la semaine suivante en relation avec les services techniques des communes.

⇨METHODOLOGIE

Préparation des activités:

Les Compagnons Bâtisseurs Aquitaine demandent à la Communauté de Communes de Montesquieu de repérer les supports de chantier dans les communes du canton.

Les Compagnons Bâtisseurs Aquitaine, la Communauté de Communes de Montesquieu et la commune concernée signeront une convention d'intervention définissant la nature et la durée des travaux réalisés par l'équipe en insertion.

Les salariés en insertion sont associés à la préparation des activités, certains pourront si c'est cohérent avec leur parcours, accompagner l'encadrant technique dans les démarches de métrés, la réalisation de devis, l'inventaire des outils nécessaires, etc.

Le chantier :

L'encadrant technique est présent sur le chantier au côté des salariés pendant tout leur temps de travail. Il montre les gestes et transmet ses savoir-faire, il organise le travail en équipe et répartit les tâches. Il veille au respect des horaires de travail, des règles de sécurité et d'un bon comportement sur le chantier, à la qualité de réalisation technique et au respect des règles environnementales (gestion des déchets, choix des matériaux).

Des adaptations du poste de travail et des conditions de travail peuvent être réalisées en fonction des capacités, des besoins des salariés et de leur évolution, par exemple au niveau des plages horaires de présence sur le chantier pour qu'un salarié puisse commencer un suivi extérieur sur une période donnée (justice, santé, démarches administratives), ou bien dans le cadre d'une reprise d'activité suite à un problème de santé, ou le plus souvent en fonction de l'évolution de compétences de ceux-ci. De façon générale, les taches sont réparties par l'encadrant technique en regard des possibilités de chacun, aussi bien en termes de compétences qu'en termes de possibilités physiques, de façon à ne pas faire prendre de risque aux salariés.

L'encadrant technique travaille en collaboration des services techniques des communes, c'est l'interlocuteur sur le volet technique du projet.

Outre la préparation et la conduite du chantier, l'encadrant est chargé de :

- l'évaluation des acquis et des capacités,
- la définition des objectifs (savoir être et techniques) à atteindre,
- la formation théorique et technique sur site, apprentissage par la pratique de techniques transversales à plusieurs métiers du bâtiment,
- élaboration de documents de synthèse,
- mise en place du chantier, constitution de la dynamique de groupe,

Accompagnement au retour à l'emploi :

- Accompagnement socio professionnel : Une accompagnatrice socio professionnelle est dédiée à l'action : elle reçoit en rendez-vous individuels hebdomadaires chaque salarié en insertion avec afin de faire le point avec la personne sur ses difficultés, son projet de vie, son projet professionnel ; elle recherche des périodes d'Immersion en Entreprises et met en place des formations complémentaires avec le salarié en insertion. L'ensemble de ces démarches se fait en concertation avec les acteurs professionnels et sociaux, notamment le Service Emploi

Envoyé en préfecture le 25/07/2014
Reçu en préfecture le 25/07/2014
Affiché le

Communautaire. Elle réalise en collaboration de l'encadrant technique les évaluations et les bilans (mi-parcours et final).

- Période d'Immersion en Entreprises, formation complémentaires: De manières ponctuelles mais régulières les salariés en insertion sont amenés à quitter le lieu de chantier pour effectuer des périodes d'immersion en entreprise pour évaluer les capacités à intégrer un milieu de travail ordinaire, les compétences, ou bien pour valider ou invalider un projet professionnel.
  L'accompagnatrice socioprofessionnelle et l'encadrant technique assurent le suivi du bon déroulement de la PEI (période d'immersion en Entreprise) en lien avec le salarié et l'entreprise.
  Ils valident le bilan d'évaluation avec l'entreprise, et en font le retour au salarié tout en partageant ses impressions afin de définir une suite à cette expérience (résolution d'un problème révélé, réorientation, formation, …)

Touts les démarches effectuées prennent compte des difficultés individuelles telles que capacités physiques, problématiques de mobilité, de garde d'enfants etc. Des solutions sont recherchées avec le salarié et les étapes de parcours de retour à l'emploi sont adaptées aux problématiques.

Moyens matériels

L'association Compagnons Bâtisseurs Aquitaine s'engage à mettre à disposition des salariés de l'outillage professionnel afin de se rapprocher au plus près des conditions réelles de travail. L'encadrant technique est équipé d'un véhicule de type Renault Master pour le transport et le stockage de l'outillage, l'accompagnatrice socio professionnelle a un ordinateur portable équipé d'une clé 3g afin de consulter les offres d'emploi, du logiciel Transférence (logiciel d'analyse et de transfert des compétences qui permet de travailler efficacement son projet ou sa reconversion professionnelle, le logiciel comprend une base de données de 1100 métiers actualisée annuellement) quel que soit le lieu du chantier, chacun des intervenants a un téléphone portable.
Au siège de l'association, l'accompagnatrice socio professionnelle dispose d'un espace de travail et de rangements personnels pour les tâches administratives, les prises de rendez vous, la prospection entreprises; d'une ligne téléphonique, d'un Fax, d'un ordinateur et d'une connexion internet. L'équipe dispose de documents pédagogiques et de l'ensemble des fiches d'accueil et de suivi de l'action
L'encadrant technique fournit au salarié dès son arrivée des vêtements spécifiques de chantier : un pantalon, un tee shirt et/ou une veste, un vêtement chaud pour l'hiver (laine polaire).

Les moyens concernant la sécurité des salariés (visite médecine du travail, formation à la sécurité…*)*

Une visite médicale d'embauche pour valider les aptitudes au poste est organisée pour chaque salarié nouvellement embauché.
Une visite de reprise d'activité est également organisée après un arrêt maladie de trois semaines conformément aux règles du droit du travail.
Tous les moyens sont mis en œuvre pour garantir la protection des salariés (chaussures de sécurité, casques, casques anti bruit, lunettes, etc.) et des protections de chantiers barrières, échafaudages aux normes, etc.
La formation à la sécurité se fait sur site par l'encadrant technique à l'occasion de la mise en œuvre des gestes professionnels.

Envoyé en préfecture le 25/07/2014
Reçu en préfecture le 25/07/2014
Affiché le

Cette transmission des règles de sécurité fait partie intégrante de la partie formative du Chantier d'Insertion.
Une attention particulière est portée au respect de ces règles, une session collective de formation pourra être dispensée sur cette thématique.

Moyens restant à la charge des salariés :
Transport : les salariés se rendront sur le chantier par leurs propres moyens, cependant un accompagnement sera fait sur cette thématique par l'ASP. Cette demande d'autonomie est volontaire afin de travailler le volet mobilité avec les salariés en insertion pour faciliter l'insertion professionnelle ultérieure.
Repas : Le repas restera à la charge des salariés en insertion, l'ASP accompagnera chaque salarié en insertion pour demander des aides individuelles si nécessaire.

Moyens humains

⇨ PRESENTATION DES RESPONSABLES DU PROJET

Directrice Adjointe secteur Insertion par l'Activité Economique et Formation, Sophie Bondier, Responsable de projet, chargée du suivi pédagogique administratif et financier de l'action, de la coordination et du soutien pédagogique de l'équipe, des relations avec les instances de suivi. *Cf. CV en annexe*

Directrice, *Fabienne Jouart* Responsable financier de l'action, de la coordination et du suivi des relations avec les instances de pilotage. *Cf. CV en annexe*

⇨ PRESENTATION DES INTERVENANTS

Encadrant technique: Etienne Morillon *(1ETP)*
Chargé de l'encadrement des salariés en insertion, de la direction de chantiers en qualité de chef d'équipe, des relations partenariales avec les services techniques des communes, de la commande des matériaux. Il assure la mission de coordination technique, il est chargé du suivi technique et esthétique du projet, du respect de cahier des clauses particulières, il réalise le bilan technique de l'action, il travaille en lien avec les représentants des communes et autres services susceptibles d'être interpellés lors du projet, il veille au respect des règles de l'art et de développement durable.
Cf. CV en annexe

Accompagnatrice socio professionnelle : Maité Mazellier *(0,5 ETP)*
En charge de la coordination de l'action avec les partenaires opérationnels. Elle a pour mission la mise en place de formations complémentaires, d'étapes de parcours, de mener un travail partenarial avec les services sociaux, les acteurs de l'insertion professionnelle, de développer un partenariat avec le secteur économique afin d'accompagner les personnes vers l'emploi.
Cf. CV en annexe

Assistante de gestion administrative et comptable : Isabelle Fyad
Suivi administratif des contrats, la gestion de la paye et du social.

Envoyé en préfecture le 25/07/2014
Reçu en préfecture le 25/07/2014
Affiché le

Salariés en insertion

Nombre de postes: 8 postes salariés de Compagnons Bâtisseurs Aquitaine dans le cadre de CUI CAE d'une durée de 6 mois, reconductible si pertinent dans le parcours de retour à l'emploi. A partir du 1er juillet 2014, les embauches et renouvellement de contrats se feront dans le cadre de CDD Insertion (réforme IAE).

Fonction	**Nombre de postes**	**Statut**	**Durée hebdomadaire**
Ouvrier Polyvalent du Bâtiment	**6**	bénéficiaires du RSA socle	26
Ouvrier polyvalent du Bâtiment	**2**	Jeunes de moins de 26 ans	26

Suivi évaluation du projet :

⇨ COMITE TECHNIQUE DE SUIVI

Cette instance de travail avec les partenaires opérationnels de l'ACI, se réunira une fois par trimestre. Elle rassemblera les référents des salariés, tant sur le plan social que professionnel, elle permettra de faire le point sur les difficultés rencontrées, l'avancée des parcours professionnels, le comportement des personnes sur le plan individuel et en équipe, d'identifier et planifier les stratégies de parcours à mettre en œuvre.

⇨ COMITE DE PILOTAGE

Instance d'évaluation du projet, le comité de pilotage se réunira à l'initiative de la communauté de Communes de Montesquieu et rassemblera les partenaires financiers impliqués dans le projet.

⇨ REUNIONS TECHNIQUES

Des réunions techniques mensuelles permettront l'évaluation de l'avancée des travaux, le respect du calendrier et de la qualité des travaux avec les services techniques des communes et de la CdC de Montesquieu.

Envoyé en préfecture le 25/07/2014
Reçu en préfecture le 25/07/2014
Affiché le

REFERENCES SUR DES PROJETS SIMILAIRES

Les chantiers « Patrimoine », conduits en Région Aquitaine par les Compagnons Bâtisseurs, ont montré l'intérêt d'une telle action tant au niveau des personnes (immersion dans le monde du travail, valorisation de soi), que du travail effectué (développement de compétences, qualité de travail, respect des « Règles de l'art »). L'outil « patrimoine » favorise la découverte des métiers du bâtiment par une approche valorisante. Il sensibilise les participants à leur territoire et contribue au développement touristique du site.

Les Compagnons Bâtisseurs Aquitaine interviennent sur le territoire de la communauté de communes dans le cadre d'un chantier d'insertion depuis 2010. Ils en connaissent donc les spécificités tant sur lla nature de son bassin économique que sur les caractéristiques sociales des publics les plus en difficultés

⇨ QUELQUES CHIFFRES RELATIFS AUX ACTIVITES CHANTIER D'INSERTION COMPAGNONS BATISSEURS AQUITAINE SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU 2010-2013	2010-2011 12 mois	2012 12 mois	2013 12 mois
hommes	9	17	11
femmes	1	0	3
Total de salariés accompagnés	10		14
SORTIES	**5**	**9**	**5**
Emploi durable CDI ou CDD>6 mois	2	**3**	
CDD ou intérim< 6 mois	1	2	2
Formation qualifiante		1	1
Taux de sorties positives et durable	**60%**	**67%**	**60%**

⇨ QUELQUES EXEMPLES DE REALISATIONS TECHNIQUES

Maçonnerie, charpente, couverture (Isle saint Georges)

Maçonnerie, peinture (Beautiran)

Envoyé en préfecture le 25/07/2014
Reçu en préfecture le 25/07/2014
Affiché le

Taille de pierre, maçonnerie, charpente, couverture, ferronnerie (Castres sur Gironde)

Ferronnerie (Aiguemorte les Graves)

Mosaïque (Aiguemorte les Graves)

Réfection du sol carreaux de gironde, ponçage et vernissage du mobilier

Maçonnerie, charpente , couverture, menuiserie, peinture (Cabanac et Villagrains)

Envoyé en préfecture le 25/07/2014
Reçu en préfecture le 25/07/2014
Affiché le

Sur d'autres territoires

second-œuvre tous corps d'Etat hors plomberie, chauffage et électricité (raccordement compteur) (Restos du cœur à Bègles)

Envoyé en préfecture le 25/07/2014
Reçu en préfecture le 25/07/2014
Affiché le

BUDGET PREVISIONNEL

Informations importantes sur la méthodologie de construction budgétaire :

Le budget ci-joint est construit :

- *sur 3 exercices (9 mois en 2014, année civile 2015 et année civile 2016) ;*
- *il intègre des financements FSE à compter de 2015 de par la mise en œuvre du programme opérationnel national FSE 2014-2020 pilotée au plan national par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP).; des démarches seront effectuées dès 2014 afin d'intégrer un cofinancement de 15000€ si possible ; dans le cas contraire la recherche de financements privés sera renforcée)*

Le FSE sera fléché sur la mase salariale de l'encadrant technique

- *un mi temps « emploi d'avenir » Agent administratif est intégré à partir de 2015 pour la gestion du FSE*
- *de la même manière il intègre la réforme de l'Insertion par l'Activité Economique à partir de 2015 (nous sommes en attente des modalités de financement de la DIRECCTE pour 2014, la réforme sera appliquée à partir du 1er juillet 2014 mais pleinement active en 2015).*

Envoyé en préfecture le 25/07/2014
Reçu en préfecture le 25/07/2014
Affiché le

ANNEXES

CV :

ENCADRANT TECHNIQUE : Etienne MORILLON

ACCOMPAGNATRICE SOCIO PROFESSIONNELLE : Maité MAZELLIER

DIRECTRICE ADJOINTE SECTEUR IAE & FORMATION : Sophie BONDIER

DIRECTRICE : Fabienne JOUART

.